

**Diagnostic des sols sur les lieux accueillant
des enfants et adolescents**

Déploiement national

**Groupe Scolaire « les Terrasses »
Ecole élémentaire « les Terrasses »
Avon (Seine et Marne (77))**

Note de Première Phase (NPP)

N°0771569M_RNPP

Diagnostic des sols sur les lieux accueillant des enfants et adolescents

Déploiement national

Groupe Scolaire « les Terrasses » École élémentaire « les Terrasses » Avon (Seine et Marne (77))

Note de Première Phase (NPP)

N°0771569M_RNPP



| | Nom / Visa | Fonction |
|---------------------|-------------------|----------------------|
| Rédacteur | H. BONY | Ingénieur d'études |
| Vérificateur | S. SOENE | Chef de projet |
| Approbateur | A. BARITEAU | Directrice de projet |

SYNTHESE

L'Etat Français a souhaité faire procéder, comme le prévoit l'**action 19 du 2^{ème} Plan national santé environnement 2009-2013**, à un examen des situations environnementales liées au fait que des établissements accueillant des enfants ou des adolescents (ETS), tels que des crèches et des écoles, soient situés sur/ou à proximité immédiate d'anciens sites industriels ou d'activités de service recensés dans la base *BASIAS (Base de données des Anciens Sites Industriels et Activités de Service)*. Cette démarche est traduite dans l'article 43 de la loi n° 2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'Environnement, promulguée le 5 août 2009. Elle est pilotée par le Ministère en charge de l'Ecologie.

Description de l'établissement scolaire, résultats de la visite de l'établissement

L'école élémentaire « les Terrasses » (ETS n°0771569M) est localisée au 27 avenue du Général de Gaulle à Avon (77), le long de la route D210.

L'école élémentaire a accueilli 157 enfants de 6 à 11 ans à la rentrée 2010, encadrés par 14 adultes (personnels enseignant et encadrant). Cette école fait partie du groupe scolaire « les Terrasses », qui comprend également une école maternelle (ETS n°0770376R). L'école maternelle fait l'objet d'un diagnostic spécifique (rapport 0770376R_RNPP).

La parcelle de l'école élémentaire, d'une superficie d'environ 9 000 m², abrite deux bâtiments :

- le bâtiment A, accueillant un gymnase, ainsi qu'une garderie et un centre médico-social à l'étage. Ce bâtiment est construit sur un vide sanitaire partiel ;
- le bâtiment B, accueillant les salles de classes au premier étage. Ce bâtiment est construit sur un sous-sol partiel dans la partie nord du bâtiment (chaufferie) et sur deux vides sanitaires partiels dans les parties centrale et sud du bâtiment.

Les espaces extérieurs de l'école élémentaire sont constitués d'une cour de récréation recouverte d'enrobé, d'un terrain de basket, d'un square et d'espaces verts.

Aucun indice visuel ou olfactif n'a été relevé pendant la visite de l'établissement.

L'école ne possède ni jardin pédagogique, ni de logement de fonction.

Résultats des études historiques et documentaires

L'école élémentaire « les Terrasses » a été construite en contiguïté d'une parcelle ayant abrité un garage et une station-service répertoriés dans la base de données *BASIAS* sous le n° IDF7702030. C'est cette information qui a motivé l'intégration de cet établissement scolaire à la liste des établissements concernés par la démarche de diagnostic.

L'exploitation de ce garage automobile, qui comprenait une station-service (quatre réservoirs de carburants enterrés) ainsi que des activités connexes (tôlerie, lavage, graissage), a débuté en 1972. La date de cessation de l'activité n'est pas connue.

Deux autres anciennes stations-service (*BASIAS* IDF7707095 et IDF7707094) ont été identifiées au voisinage de l'établissement, à 70 et 230 m de celui-ci.

Le groupe scolaire a été construit dans les années 1960 sur une parcelle anciennement occupée par un parc et un manoir.

Résultats de l'étude géologique et hydrogéologique

La première nappe est rencontrée au droit du site vers 10-15 m de profondeur. Elle est contenue dans les Calcaires de Champigny. Cette nappe est drainée par la Seine et s'écoule donc vers l'est-nord-est au droit de la zone de l'étude.

Ainsi, le site BASIAS IDF7702030, qui a motivé le diagnostic, se trouve positionné en aval hydraulique de l'école élémentaire. En revanche, les deux anciennes stations-service plus éloignées (BASIAS IDF7707095 et IDF7707094) se trouvent en amont hydraulique de l'établissement.

Etude de l'influence potentielle de l'ancien site industriel sur l'établissement scolaire

S'agissant d'une école élémentaire, sans jardin pédagogique ni logement de fonction, deux scénarios d'exposition ont été envisagés :

- l'inhalation de l'air dans les bâtiments, air qui serait susceptible d'être dégradé par des pollutions éventuelles provenant des sites industriels voisins :

Les anciennes activités des sites BASIAS situés au voisinage de l'établissement sont susceptibles d'avoir stocké ou utilisé des substances volatiles. Compte tenu de la proximité du site BASIAS IDF7702030 avec les bâtiments de l'école élémentaire et de la position hydraulique amont des deux autres stations-service plus éloignées, les possibilités de transfert de composés volatils vers les bâtiments de l'école *via* l'air du sol et/ou les eaux souterraines ne peuvent être exclues. Ce scénario d'exposition est donc retenu.

- l'ingestion d'eau du robinet :

Le scénario d'exposition par ingestion d'eau du robinet n'a pas été retenu étant donné que les canalisations desservant l'établissement ne traversent pas l'emprise du site BASIAS IDF7702030 contigu.

Le scénario par ingestion de sol de surface n'a pas été retenu compte tenu de la tranche d'âge des enfants fréquentant l'ETS (> 6 ans), de l'absence de superposition de l'école élémentaire avec un site BASIAS et de l'absence d'activité génératrice de poussières ou de fumée au voisinage de l'établissement.

Ainsi, l'étude historique et documentaire a montré qu'il existait des potentialités d'exposition des populations fréquentant l'établissement par inhalation de vapeurs. Il a donc été proposé que **l'école élémentaire « Les Terrasses » d'Avon (ETS n°0771569M) fasse l'objet d'une campagne de diagnostics sur les milieux pertinents (phase 2)** à l'issue de la phase 1.

Les milieux devant faire l'objet d'investigations sont les suivants :

- l'air dans les trois vides sanitaires et le sous-sol des bâtiments A et B de l'école élémentaire,
- l'air sous la dalle du sous-sol du bâtiment A,
- l'air du sol à proximité des bâtiments A et B.

*Diagnostic des sols sur les lieux accueillant des enfants et adolescents- Phase 1
Ecole élémentaire «les Terrasses» (Région Ile de France, Département Seine et Marne, Commune d'Avon (77))
Note de Première Phase (NPP) N° 0771569M _RNPP*

Les informations disponibles à ce stade ne mettent pas en évidence la nécessité de mettre en place des dispositions de gestion provisoires dans l'attente des résultats des investigations de phase 2.

Cet avis concerne la configuration actuelle de l'Etablissement et se base sur les connaissances techniques et scientifiques du moment, au regard de la méthodologie mise en œuvre dans le cadre de la démarche « Etablissements sensibles ».